Programme Start

Appel à candidatures
« Bourses de master – Réseau International » 2027

Règlement

Les informations contenues dans le présent règlement sont issues du document de référence de l'ANRS MIE intitulé « Modalités d'organisation administrative, scientifique et financière de l'ANRS MIE » (MOASF), portant règlement financier des aides à la recherche allouées par l'ANRS MIE, disponible sur le site internet de l'ANRS MIE. Le présent règlement détaille les informations spécifiques à l'appel à candidatures « Bourses de master – Réseau International » 2027 organisé dans le cadre du programme Start pour le soutien des chercheur.se.s juniors.

Cet appel à candidatures vise à financer des **bourses** pour réaliser **une année de master durant l'année universitaire 2027-2028** incluant un **stage parmi les offres de stages proposées** dans le cadre de cet appel.

Phase de sélection des candidatures : pour chaque candidat.e, présentation du parcours, du ou des master(s) envisagé(s) et sélection d'une offre de stage parmi la liste proposée.

Date limite de candidature :

18 janvier 2027 à 23h59 (heure de Paris)

Les candidatures doivent être déposées sous forme électronique sur la plateforme Apogée (section « AAP Exceptionnel »).

Phase de finalisation administrative : dossiers complets (uniquement pour les candidat.e.s sélectionné.e.s lors de la phase de sélection des candidatures).

Date limite de dépôt des dossiers complets pour les candidat.e.s sectionné.e.s :

11 mai 2027 à 23h59 (heure de Paris)

Sommaire

1. Introduction 3
1.1. Contexte 3
1.2. Périmètre de l'appel à candidatures 3
1.2.1. Formation de master 4
1.2.2. Stage de master 4
2. Modalités générales 5
2.1. Critères d'éligibilité 5
2.2. Organisation de l'appel à candidatures 6
2.2.1. Phase de sélection des candidatures 6
2.2.2. Phase de finalisation administrative : dossier complet (pour les candidat.e.s sélectionné.e.s lors de la phase de sélection des candidatures) 6
2.3. Mode de soumission des candidatures 6
2.3.1. Phase de sélection des candidatures 6
2.3.2. Phase de finalisation administrative 7
2.4. Procédure de sélection 8
2.4.1. Phase de sélection des candidatures 8
2.4.2. Phase de finalisation administrative 8
2.5. Critères d'évaluation 9
2.6. Calendrier 9
3. Financement 9
3.1. Nature du financement 9
3.2. Modalités de financement 10
4. Engagements des lauréat.e.s 10
4.1. Intégration au réseau Start de l'ANRS MIE (chercheur.se.s juniors) 10
4.2. Rapports d'avancement, rapport scientifique final et rapports financiers 11
4.3. Publications 11
4.4. Promotion de la science ouverte 11
5. Contacts 12

1. Introduction

1.1. Contexte

L'ANRS Maladies infectieuses émergentes (ANRS MIE) soutient l'attractivité des métiers de la recherche sur les thématiques de son périmètre[1] et dans toutes les disciplines scientifiques, en France et à l'international, en favorisant l'excellence scientifique et l'innovation.

Dans cette dynamique, le **programme Start** de l'agence a pour mission de soutenir et d'accompagner les jeunes scientifiques engagé.e.s dans ses domaines de recherche. Ce soutien a été défini comme une priorité stratégique[2] et s'articule autour de trois axes complémentaires :

- se former : accéder à des formations d'excellence tout au long du parcours scientifique, de la formation initiale au développement continu des compétences ;
- lancer sa carrière : développer des projets de recherche de manière autonome sur des sujets novateurs ;
- se connecter : intégrer des réseaux et valoriser ses travaux.

Parmi les actions dédiées à la formation, le Programme Start prévoit le financement de subventions individuelles pour des scientifiques juniors souhaitant se former à la recherche.

De plus, soucieuse dès sa création de soutenir la recherche dans les **Pays à Revenu Faible et Intermédiaire (PRFI)** particulièrement touchés par les maladies infectieuses, l'ANRS MIE a développé une action internationale ambitieuse. Celle-ci s'appuie notamment sur un vaste réseau de partenaires, le **Réseau International**, composé d'institutions et d'autorités de recherche et de santé basées en Afrique de l'Ouest et du Centre, en Asie du Sud-Est, au Brésil et en France, et réunis au sein de partenariats, les « Sites Partenaires » et les « Plateformes de Recherche Internationale en Santé Mondiale (PRISME) ».

Dans ce cadre, l'appel à candidatures (AAC) **« Bourses de master – Réseau International »** s'adresse à des professionnel.le.s et étudiant.e.s des PRFI et a pour objectif de permettre aux lauréat.e.s de bénéficier d'une bourse contribuant à financer une année de master 1, master 2 ou un mastère spécialisé (MS) (suivi des cours, réalisation d'un stage, obtention du diplôme) et de s'ouvrir ainsi des possibilités de poursuivre une carrière dans la recherche en étroite collaboration avec les partenaires du Réseau International de l'ANRS MIE.

1.2. Périmètre de l'appel à candidatures

Les candidatures attendues sont celles d'étudiant.e.s et de professionnel.le.s des PRFI souhaitant suivre une formation de master et déjà investi.e.s dans les activités de recherche

[1] Recherches sur le VIH/sida, les hépatites virales, les IST, la tuberculose, les maladies infectieuses émergentes.

[2] « Soutenir et promouvoir l'implication des jeunes chercheurs et leur développement professionnel **»** (Objectif n°7 du Document d'orientation stratégique 2023-2027 de l'ANRS MIE : https://anrs.fr/wp-content/uploads/2023/07/anrs-orientation-strategique-fr-def.pdf)

d'un Site Partenaire/PRISME du Réseau International de l'ANRS MIE ou ayant le souhait de commencer une collaboration avec ces partenaires.

1.2.1. Formation de master

Cet AAC vise à soutenir des personnes souhaitant suivre un **master 1, un master 2 ou un mastère spécialisé (MS) en France ou formation équivalente à l'international** selon les critères suivants :

- le master doit avoir pour objectif de préparer le ou la candidat.e à la **poursuite d'une thèse et à une carrière dans la recherche** ;

- le master doit être en lien avec une **offre de stage proposée par un Site Partenaire/PRISME du Réseau International** (les offres de stage sont publiées sur le site de l'agence – page de l'AAC). Chaque candidat.e doit obligatoirement sélectionner une seule offre de stage dans le cadre de sa candidature ;

- la formation de master peut être suivie dans n'importe quel pays, **sans restriction géographique**, et les formations à distance sont éligibles.

Le choix de la formation de master est à l'appréciation des candidat.e.s.

La cohérence du choix de master avec le parcours, le choix de stage et le projet professionnel sera pris en compte dans l'évaluation.

Aussi, il est de la responsabilité de chaque candidat.e de :
- s'informer sur les offres de master disponibles en lien avec son projet professionnel ;
- s'informer sur les prérequis nécessaires pour postuler aux offres de master identifiées ;
- s'informer et suivre les procédures administratives de candidature propres aux établissements proposant les masters identifiés.

Les candidat.e.s retenu.e.s pour la phase de finalisation administrative seront accompagné.e.s sur ces aspects par les responsables des stages.

1.2.2. Stage de master

Pour l'édition 2027 de cet AAC, les offres de stage sont proposées dans le cadre de collaborations avec les pays partenaires suivants : Brésil, Burkina Faso, Cambodge, Cameroun, Côte d'Ivoire, Sénégal.[3]

Les offres de stage sont disponibles sur la page web de l'AAC (site de l'ANRS MIE).

[3] Annexe : Liste des représentant.e.s des partenaires du Réseau International de l'ANRS MIE.

Précision concernant les programmes de master 1 : bien que certains programmes de master 1 n'imposent pas la réalisation d'un stage pour la validation du cursus, tout.e candidat.e souhaitant suivre un master 1 dans le cadre de cet AAC devra effectuer un stage proposé par un partenaire du Réseau International de l'ANRS MIE.

Précisions concernant les programmes de master et/ou les stages se déroulant dans un pays ou territoire différent du lieu de résidence du ou de la candidat.e

Il est de la responsabilité de chaque candidat.e de s'informer et de suivre les procédures administratives nécessaires à sa venue dans le pays ou territoire concerné.

En cas de non-obtention des autorisations nécessaires pour se rendre dans le pays ou territoire où se déroule le master et/ou le stage, l'ANRS MIE ne pourra pas attribuer de subvention.

Pour les programmes de master en France, il est notamment recommandé de consulter la plateforme Etudes en France ainsi que le site Campus France de son pays ou territoire de résidence. Chaque pays ou territoire dispose d'un calendrier de candidature spécifique pour les formations « connectées » au dispositif Etudes en France et pour les demandes de visa.

2. Modalités générales

2.1. Critères d'éligibilité

Pour que la candidature soit éligible dans le cadre de cet AAC, le ou la candidat.e doit :

- être de nationalité d'un Pays à Revenus Faibles et Intermédiaires[4] ;
- résider dans un Pays à Revenus Faibles et Intermédiaires. Les séjours temporaires dans un Pays à Revenus Elevés – notamment dans le cadre d'études, d'une formation, d'un stage, d'une mission professionnelle ou d'un séjour de recherche – n'entrent pas dans l'appréciation de ce critère ;
- avoir déposé un dossier de candidature complet, conformément aux modalités indiquées dans le présent règlement, lors de la phase de sélection des candidatures comme lors de la phase de finalisation administrative pour les personnes sélectionnées.

Les lauréat.e.s de l'édition 2026 de l'AAC « Bourses de master – Réseau International » ayant obtenu une bourse pour la réalisation d'un master 1 peuvent candidater dans le cadre de la

[4] Classification de la Banque Mondiale : Low and Middle Income Countries

présente édition de l'AAC dans le but d'obtenir une bourse pour réaliser un master 2. Cependant, l'obtention de cette bourse n'est pas automatiquement garantie.

Un ou une même candidat.e ne peut déposer qu'une seule demande de bourse (comprenant une ou plusieurs option(s) de master et un seul choix de stage) dans le cadre de cet AAC.

2.2. Organisation de l'appel à candidatures

L'AAC se déroule en deux phases.

2.2.1. Phase de sélection des candidatures

Les candidatures doivent présenter le parcours du ou de la candidat.e, le ou les master(s) envisagé(s) (les candidat.e.s ont la possibilité de proposer plusieurs options de master) et inclure obligatoirement la sélection d'une offre de stage proposée par un Site Partenaire/PRISME du Réseau International de l'ANRS MIE. Les offres sont disponibles sur le site de l'ANRS MIE (page de l'AAC).

A l'issue de la phase de sélection des candidatures, un ou une candidat.e par offre de stage sera sélectionné.e et sera invité.e à déposer un dossier complet (phase de finalisation administrative).

2.2.2. Phase de finalisation administrative : dossier complet (pour les candidat.e.s sélectionné.e.s lors de la phase de sélection des candidatures)

Les candidat.e.s sélectionné.e.s à l'issue de la phase de sélection des candidatures, accompagné.e.s du ou des responsable(s) scientifique(s) de stage (tuteur.rice(s) de stage, dont les noms sont indiqués dans les offres de stages), doivent fournir un dossier complet détaillant l'ensemble de leur projet.

2.3. Mode de soumission des candidatures

2.3.1. Phase de sélection des candidatures

Le dossier de candidature doit être rédigé par le ou la candidat.e et déposé par celui.celle-ci et en son nom.

Le dossier de candidature peut être rédigé en français ou en anglais et doit comporter l'ensemble des éléments nécessaires à son évaluation. Tout dossier incomplet sera considéré comme inéligible.

La date limite de soumission des dossiers de candidature est le 18 janvier 2027 (23h59 - heure de Paris). Aucune pièce complémentaire ne sera prise en compte après la date de clôture.

Un guide de candidature est disponible sur la page web de l'appel à candidature et sur la plateforme Apogée.

Le dossier de candidature doit être soumis en ligne par le biais de la plateforme Apogée (section « AAP Exceptionnel »).

Composition du dossier de candidature

- Le formulaire de candidature complété (document obligatoire – disponible sur la page web de l'AAC).

  Ce formulaire comprend les éléments suivants :
  - les informations administratives sur le ou la candidat.e ;
  - les informations sur le(s) master(s) envisagé(s) et l'offre de stage sélectionnée ;
  - la description du parcours académique et professionnel du ou de la candidat.e ;
  - les motivations et justifications du choix de stage en accord avec la formation, les expériences et le projet de carrière du ou de la candidat.e ;

- Une lettre de recommandation d'un ou une responsable direct.e du ou de la candidat.e (enseignant.e-chercheur.se, professeur.e, responsable de laboratoire ou de service, etc.) confirmant le potentiel du ou de la candidat.e et exprimant un soutien à sa démarche (document obligatoire).

- La copie des diplômes pertinents (document obligatoire).

- L'attestation « Etudes en France » (accord préalable d'inscription) (document obligatoire pour les formations « connectées » au dispositif Etudes en France. **Chaque candidat.e est invité.e à consulter le site Campus France de son pays ou territoire de résidence pour connaitre le calendrier de candidature**).

2.3.2. Phase de finalisation administrative

Les candidat.e.s sélectionné.e.s lors la phase de sélection des candidatures seront invité.e.s à constituer et soumettre un dossier complet, accompagné.e.s par leur(s) responsable(s) scientifique(s) de stage.

Le dossier de candidature doit être rédigé par le ou la candidat.e et déposé par celui.celle-ci et en son nom.

Composition du dossier complet

- Le formulaire complété (document obligatoire – fourni lors de l'ouverture de la phase de finalisation administrative).

  Ce formulaire comprend les éléments suivants :
  - les informations administratives sur le ou la candidat.e ;
  - un descriptif du (des) master(s) ciblé(s), accompagné d'une justification du choix ;

- un planning prévisionnel des activités prévues durant le stage, en lien avec le(s) master(s) ciblé(s).

❖ La grille budgétaire complétée (document obligatoire – fourni lors de l'ouverture de la phase de finalisation administrative) détaillant notamment les informations administratives concernant l'organisme gestionnaire responsable de la gestion de la bourse.

❖ La lettre d'engagement de l'organisme gestionnaire concernant la gestion de la bourse (document obligatoire – fourni lors de l'ouverture de la phase de finalisation administrative).

❖ Une preuve d'admission au master demandé ; ou une preuve de candidature au(x) master(s) demandé(s) si les résultats ne sont pas encore publiés ; ou, à défaut, une preuve de constitution du dossier si les candidatures ne sont pas encore ouvertes (le versement des fonds sera conditionné par l'obtention d'une attestation d'admission au master) (document obligatoire).

N.B : le cas échéant, les candidat.e.s doivent impérativement informer l'ANRS MIE (contact : start@anrs.fr), dans les plus brefs délais, de l'obtention éventuelle d'une autre bourse après le dépôt du dossier, afin de permettre la suspension rapide de leur candidature dans le cadre de cet AAC.

2.4. Procédure de sélection

2.4.1. Phase de sélection des candidatures

La sélection s'effectue en plusieurs temps :

1. vérification de l'éligibilité des candidatures par l'ANRS MIE ;
2. évaluation de chaque candidature éligible par :
   - le(s) ou la responsable(s) de stage (en lien avec les responsables du Site Partenaire/PRISME) ;
   - un ou une évaluateur.rice externe ;
   - un ou une représentant.e de l'ANRS MIE
3. classement des candidatures pour chaque offre de stage ;
4. sélection d'un ou une candidat.e pour chaque offre de stage.

Les candidat.e.s sélectionné.e.s sont invité.e.s à déposer un dossier complet (phase de finalisation administrative), à constituer en collaboration avec le(s) ou la responsable de stage.

Une liste d'attente pourra être établie à l'issue de la phase de sélection des candidatures afin de proposer un ou une autre candidat.e en cas de désistement, et si les délais le permettent.

2.4.2. Phase de finalisation administrative

L'ANRS MIE vérifie les aspects administratifs et financiers des dossiers complets.

2.5. Critères d'évaluation

- **Parcours du ou de la candidat.e** : expérience, cursus académique, cohérence avec le choix de master et de stage.

- **Motivations et perspectives professionnelles du ou de la candidat.e** : choix de master et de stage, perspectives de carrière dans la recherche et cohérence avec le choix de master et de stage.

- **Recommandation d'un ou une responsable scientifique**.

- **Collaboration avec un Site Partenaire/PRISME** du Réseau International de l'ANRS MIE (expérience de collaboration et/ou motivation et intérêt à collaborer).

- **Montage du dossier de candidature** : clarté de la candidature, complétude du dossier, qualité de la rédaction.

2.6. Calendrier

Phase de sélection des candidatures	
Date limite de dépôt des candidatures	**18 janvier 2027** (23h59 - heure de Paris)
Annonce des résultats	**11 mars 2027**
Phase de finalisation administrative	
Date limite de dépôt des dossiers complets	**11 mai 2027** (23h59 - heure de Paris)
Annonce des résultats	**Juin 2027**

3. Financement

3.1. Nature du financement

La bourse accordée sera d'un **montant forfaitaire de 20 000 €** (incluant les frais de gestion) et couvrira l'année universitaire 2027-2028.

La bourse est destinée à contribuer au financement d'une année de master, incluant la participation aux enseignements, la réalisation d'un stage et l'obtention du diplôme.

Elle peut couvrir l'ensemble des frais suivants :

- les frais d'inscription universitaire ;

- les frais de subsistance (alimentation, assurances, dépenses courantes) ;
- les frais de logement ;
- les frais de transport ;
- les frais de visa ou de séjour ;
- le petit matériel bureautique à l'usage du ou de la lauréat.e ;
- et tout autre frais nécessaire au ou à la lauréat.e directement lié à la réalisation du master et/ou du stage.

Pour les stages se déroulant dans des pays ou territoires prévoyant le versement d'une gratification de stage, la bourse peut couvrir cette gratification.

Les dépenses nécessaires à la réalisation des activités de recherche dans le cadre du stage ne sont pas éligibles.

Les frais de gestion constituent une dépense éligible selon un taux compris entre 0 % et 8 % du montant total des dépenses subventionnées.

Ce financement peut être cumulé avec d'autres sources de financement. Il appartient aux candidat.e.s de s'assurer que leur financement global permettra de couvrir l'intégralité du projet.

3.2. Modalités de financement

Les bourses obtenues donnent lieu au versement d'une subvention de l'ANRS MIE à l'organisme gestionnaire de la bourse. En règle générale, il s'agira de l'institution de rattachement du boursier ou de la boursière dans le cadre du stage. Le recours à une institution tierce est possible s'il existe un lien tangible et juridiquement encadré (statutairement, par convention, etc.) entre l'institution de rattachement dans le cadre du stage et cette institution tierce. Ce lien devra être dûment documenté par le ou la candidat.e lors de la phase administrative de l'AAC.

Il appartient au ou à la candidat.e et au(x) ou à la responsable du stage d'obtenir l'accord de l'organisme gestionnaire concernant la possibilité d'assurer la gestion de la bourse. L'organisme gestionnaire identifié est à indiquer dans la grille budgétaire lors de la phase administrative de l'AAC.

4. Engagements des lauréat.e.s

Les lauréat.e.s de cet AAC s'engagent, avec l'acceptation du financement ANRS MIE, à respecter les modalités suivantes.

4.1. Intégration au réseau Start de l'ANRS MIE (chercheur.se.s juniors)

Le ou la lauréat.e sera intégré.e au réseau Start de l'ANRS MIE et pourra être invité.e à

participer aux rencontres proposées par le réseau et les instances d'animation scientifique de l'agence et à y présenter l'avancement de ses travaux. Il ou elle sera également tenu.e de participer à toute réunion qui pourrait être organisée par l'ANRS MIE relative au suivi de sa bourse.

4.2. Rapports d'avancement, rapport scientifique final et rapports financiers

Le ou la lauréat.e adressera à l'ANRS MIE :

- un rapport d'avancement sur son parcours six mois après le début de sa formation ;
- un rapport d'activité final (incluant en annexe toute production majeure réalisée dans le cadre du stage – exemples : rapport de stage, publication, etc.), dans les trois mois suivant la fin du financement de sa bourse de master ;
- l'attestation d'obtention du master suivi.

La ou le(s) responsable(s) de stage adressera(ont) à l'ANRS MIE une appréciation portant sur l'année de master effectuée faisant ressortir les perspectives de carrière du ou de la lauréat.e.

L'organisme gestionnaire de la bourse fournira à l'ANRS MIE le(s) rapport(s) financier(s) correspondant(s) selon les modalités précisées dans l'acte attributif de subvention.

Par ailleurs, le ou la lauréat.e devra à tout moment informer l'ANRS MIE des modifications éventuellement intervenues dans sa situation administrative.

4.3. Publications

Toute publication ou communication orale réalisée dans le cadre du financement obtenu devra impérativement faire mention du soutien financier de l'ANRS MIE via la formulation suivante :

« Cette étude a bénéficié d'une subvention de l'ANRS MIE (Programme Start – Bourses de master Réseau international 2027 – ANRSXXXX-XX). »

« This study was supported by a grant from the ANRS MIE (Start Programme – 2027 Master's grants International Network – ANRSXXXX-XX »). »

Toute publication ou communication orale réalisée dans le cadre du financement obtenu devra être mentionnée dans le rapport scientifique final.

Pour obtenir le logotype de l'ANRS MIE : information@anrs.fr

4.4. Promotion de la science ouverte

S'agissant de financement dans le cadre des dotations d'État, les publications issues de ces travaux devront respecter les dispositions encourageant la science ouverte prévues par l'article

30 de la Loi n° 2016-1321 du 7 octobre 2016 pour une République numérique[5].

Dans le cadre de la contribution de l'ANRS MIE à la promotion et à la mise en œuvre de la science ouverte, et en lien avec le Plan national pour la science ouverte au niveau français (PNSO) et le Plan S au niveau international, les bénéficiaires de financements de l'ANRS MIE s'engagent à garantir le libre accès immédiat aux publications scientifiques évaluées par les pairs et à adopter, pour les données de recherche, une démarche dite FAIR (Facile à trouver, Accessible, Interopérable, Réutilisable) conforme au principe « aussi ouvert que possible, aussi fermé que nécessaire ».

Ainsi, les allocataires et leurs responsables scientifiques / tuteur.ice.s s'engagent, en cas de financement dans le cadre du dispositif Fellowships à rendre disponibles toutes publications scientifiques issues de projets financés dans le cadre de cet appel en libre accès sous la licence Creative Commons CC-BY ou équivalente, en utilisant l'une des trois voies suivantes :

- publication dans une revue nativement en libre accès ;
- publication dans une revue par abonnement faisant partie d'un accord dit transformant ou journal transformatif ;
- publication dans une revue à abonnement.

Les manuscrits acceptés pour publication seront déposés dans l'archive ouverte HAL sous une licence CC- BY en mettant en œuvre la Stratégie de non-cession des droits (SNCD), selon les modalités indiquées dans les conditions particulières de la décision ou contrat de financement.

De plus, ils et elles s'engagent à ce que le texte intégral de ces publications scientifiques (version acceptée pour publication ou version éditeur) soit déposé dans l'archive ouverte nationale HAL, au plus tard au moment de la publication, et à mentionner la référence ANRS MIE du projet de recherche dont elles sont issues.

L'ANRS MIE encourage à déposer les pré-prints dans des plateformes ouvertes ou archives ouvertes et à privilégier des identifiants pérennes ou uniques (DOI ou HAL Id, par exemple). L'ANRS MIE recommande de privilégier la publication dans des revues ou ouvrages nativement en accès ouvert.

5. Contacts

Pour toute question sur le règlement, la procédure de soumission et d'évaluation, et la communication de résultats relatifs à cet appel à candidatures :

Département Soutiens Structurants à la Recherche – Pôle Appels à projets – Programme Start : start@anrs.fr

Pour toute question technique sur la plateforme Apogée (dépôt des dossiers de candidature) : apogee@anrs.fr

[5] https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/article_jo/JORFARTI000033202841

Annexe : Liste des représentant.e.s du Réseau International de l'ANRS MIE

PARTENARIAT	CIVILITE	TITRE	NOM	PRENOM
PRISME* France **Brésil**	Madame	Dr	DE CASTRO	Nathalie
	Madame	Dr	TELFORD	Erica
Site Partenaire **Burkina Faso**	Monsieur	Dr	DAHOUROU	Désiré
	Monsieur	Dr	KANIA	Dramane
	Monsieur	Pr	NAGOT	Nicolas
Site Partenaire **Cambodge**	Monsieur	Dr	GELLIE	Victor
	Monsieur	Pr	SAPHONN	Vonthanak
	Monsieur	Dr	SPIRE	Bruno
Site Partenaire **Cameroun**	Monsieur	Dr	AKPATA	Robert
	Monsieur	Pr	DELAPORTE	Eric
	Madame	Dr	MPOUDI NGOLE Epouse ETAME	Mireille
	Madame	Dr	VARLOTEAUX	Marie
	Madame	Pr	ZOUNG-KANYI BIS-SEK	Anne-Cécile
PRISME* **Côte d'Ivoire**	Monsieur	Dr	BECQUET	Renaud
	Monsieur	Dr	MOH	Raoul
PRISME* **Guinée**	Monsieur	Dr	BANGOURA	Salifou Talassone
	Monsieur	Pr	DELAPORTE	Eric
	Monsieur	Pr	TOURE	Abdoulaye
PRISME* **République Démocratique du Congo**	Monsieur	Pr	AHUKA	Steve
	Monsieur	Dr	BULABULA	Junior
	Madame	Pr	PEETERS	Martine
Site Partenaire **Sénégal**	Madame	Dr	LABORDE	Gabrièle
	Monsieur	Dr	TAVERNE	Bernard
	Madame	Pr	TOURE KANE	Coumba
Site Partenaire **Vietnam**	Madame	Dr	GOURINAT	Ann-Claire
	Monsieur	Dr	LAUREILLARD	Didier
	Madame	Dr	LINH	Thi Thui Doan
	Madame	Dr	PHAN	Thi Thu Huong

* Plateforme de Recherche Internationale en Santé Mondiale

N.B : Dans le cadre de l'édition 2027 de l'appel à candidatures « Bourses de master – Réseau International », les offres de stage sont proposées dans le cadre des partenariats suivants :

- PRISME France Brésil ;
- Site Partenaire Burkina Faso ;
- Site Partenaire Cambodge ;
- Site Partenaire Cameroun ;
- PRISME Côte d'Ivoire ;
- Site Partenaire Sénégal.